

HABITALYS

Infos

JOURNAL DES LOCATAIRES

N°77

AVRIL - MAI - JUIN 2024

DOSSIER [PAGE 4]

JARDINS DE LOCATAIRES

PAROLES DE LOCATAIRES [PAGE 3]

DAVID
CAYLA

Apiculteur passionné

À NOUS D'AGIR... [PAGE 7]

ÉCO-GESTES
EN PRATIQUE

Au mois de mai...

HABITALYS
BATISSEUR D'UN ART DE VIE

www.habitalys.com



BON À SAVOIR

édito

L'envoi récent de la régularisation des charges de l'année 2023 a pu inquiéter certaines et certains d'entre vous. Il me semble utile de rappeler qu'il s'agit là de refacturer à l'euro près les coûts supportés par Habitalys pour l'achat de l'énergie par exemple, ou encore d'ajuster nos dépenses d'entretien des parties communes de nos immeubles.

En raison d'une très forte hausse des tarifs du gaz ou de l'électricité, cette régularisation peut vous mettre en difficultés et c'est pourquoi, les services d'Habitalys sont mobilisés pour vous accompagner, notamment en vous accordant des délais de paiement. Je vous rappelle que vous pouvez également utiliser le chèque énergie si vous en êtes bénéficiaires, et solliciter le FSL Energie mis en place par le Conseil Départemental.

Comme vous, nous subissons cette inflation élevée et il est de notre responsabilité de vous aider à passer ce cap.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Thomas Bouyssonnie
PRÉSIDENT D'HABITALYS

Sommaire

BON À SAVOIR	2
PAROLES DE LOCATAIRES	3
DOSSIER	4
QUOI DE NEUF ?	6
À NOUS D'AGIR...	7
HABITALYS PROMOTION	8

IMPÔT SUR LES REVENUS : N'OUBLIEZ PAS VOTRE DÉCLARATION !

**Le rendez-vous annuel
de la déclaration d'impôt
sur le revenu est ouvert
depuis le 11 Avril !**

Comme l'ensemble des foyers, vous devez effectuer cette démarche obligatoire avant le 1er juin 2024, et ce, quelle que soit votre nationalité, votre niveau de revenu ou votre taux d'imposition. Autrement dit, même si vous ne percevez pas de revenu, ou n'êtes pas soumis à l'impôt, **vous devez déclarer votre situation.**

Cette déclaration est nécessaire pour pouvoir réaliser vos démarches administratives. Habitalys, comme l'ensemble des bailleurs sociaux, est soumis de contrôler les ressources de ses locataires par des enquêtes sociales réglementaires où il vous sera demandé de fournir votre dernier avis d'imposition sur les revenus. La Caf, quant à elle, en aura besoin pour le calcul de vos droits et prestations.

Si votre situation familiale ou financière n'a pas changé, cette démarche ne prend que quelques minutes, en ligne, sur le site impot.gouv.fr. Cette année, il est également possible de la faire sur l'application mobile impot.gouv.

Si vous n'avez pas internet ou que vous rencontrez des difficultés, vous pouvez l'effectuer en version papier, vous faire aider par des organismes comme les espaces « France Connect », ou faire appel à une assistante sociale. •

Info

NOTE :

Vous vivez avec un enfant majeur ? Pensez à déclarer ses ressources ou à l'accompagner pour faire sa propre déclaration.

HABITALYS Infos

Habitalys Infos N°77 est édité par Habitalys - 1080, avenue du Midi - ZAC Agen Sud - BP 58 - 47003 Agen Cedex | www.habitalys.com | Directeur de la publication : Thomas Bouyssonnie - Responsable de la rédaction : Bruno Guinandie
Rédaction : Service communication Habitalys | Graphisme : www.lamarquedefabrique.fr - Impression : www.graphic-sud.com - Crédit photos : Adobe Stock - iStock | Tirage : 4 000 exemplaires.

PAROLES DE LOCATAIRES



DAVID CAYLA

**Au pays du miel :
rencontre avec un
apiculteur passionné,**

Locataire d'Habitalys depuis 2022 à Beauville, David Cayla est membre de l'Association Api'Tayrac.

L'association rassemble des apiculteurs amateurs. Passionnée, la vingtaine de membres anime des ateliers pédagogiques dans les écoles autour de l'abeille et de la biodiversité.

En 2022, Api'Tayrac a remporté un des budgets participatifs lancé par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne pour son projet de miellerie ambulante, unique en France !

L'association donne ainsi la possibilité à des apiculteurs amateurs d'extraire leur miel sans investir dans du matériel coûteux et de profiter des conseils des bénévoles.

L'association gère également des ruchers communaux associatifs à Tayrac, Golfech et Foulayronnes. Ces ruchers vitrés permettent aux écoles et aux publics d'observer sans danger les abeilles de près.

Les membres de l'association sont également habilités à détruire les nids de frelon asiatique, véritable fléau pour les abeilles.

De mars à octobre, vous pouvez les retrouver tous les premiers samedis du mois au rucher de Tayrac. Ils sont également présents, chaque année, à l'Hôtel du Département à "La fête du Miel".

Enfin, vous pouvez suivre leurs actualités sur Facebook et les contacter sur :

apitayrac@gmail.com ! •

envie
L'Électroménager Rénové Garanti



L'association Envie 47 est le fruit d'une collaboration entre l'AFDAS, la recyclerie de la Régie de Territoire Vallée du Lot et la recyclerie Saint-Vincent.

ZOOM SUR...

Grâce à ses salariés en parcours d'insertion professionnelle, les structures Envie ERG (Électroménager Rénové Garanti) collectent, rénovent et revendent des équipements électriques et électroniques (gros électroménager, petit électroménager, multimédia, téléphonie...) aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités.

Les appareils défectueux collectés sont réparés, nettoyés puis testés avant d'être disponibles dans leurs boutiques à un prix accessible (entre 30 et 60% moins cher que l'équipement neuf). Tous leurs appareils électroménagers rénovés bénéficient d'une garantie nationale "Envie" de 2 ans.

Vous souhaitez faire un don de matériel usagé ou défectueux ?

Vous avez besoin de vous procurer de l'électroménager à prix abordable ?

Info

**RETROUVEZ
VOTRE POINT DE COLLECTE
ENVIE LOT-ET-GARONNE AU :**

436, rue Georges Charpak
47300 Villeneuve-sur-Lot
SOURCE / +D'INFOS :
www.envie.org



Espace de résidence
aménagé par :
CHANTAL CASTENDET,
LES JARDINS DE
GUYENNE
à Foulayronnes

JARDINS DE LOCATAIRES

Le printemps est là...
et avec lui, nos jardins
reprennent vie ! Chez
certains de nos locataires, les
espaces verts se transforment
en véritables champs de fleurs
ou en expériences bota-
niques ! Découvrez quelques-
uns des plus beaux jardins
de notre communauté...



Balcon
aménagé par :
ODETTE LEDUC,
MONTPLAISIR
à Sainte-Bazille



Jardin
aménagé par :
M. HOCHEDÉZ,
MAZELPEUX
à Foulayronnes



Jardin
aménagé par :
FRANÇOISE GASA,
LA PETITE MAYNE
à Marmande



Jardin
aménagé par :
NADINE COULEAU,
LA PLAINE
à Villeneuve-
sur-lot



POINT ACCUEIL À VILLENEUVE-SUR-LOT

Votre point accueil de Villeneuve-sur-Lot s'est refait une beauté !

Sur place, retrouvez un interlocuteur dédié auprès de qui vous pourrez vous informer, faire une demande de logement, faire une réclamation technique ou vous faire accompagner en cas de difficultés...

Vous pourrez également vous renseigner sur les opportunités d'accession à la propriété, les dispositifs d'aides à l'achat et faire une simulation !



Info

RETROUVEZ-NOUS AU :

28, rue de Pujols
Villeneuve-sur-Lot
Les mercredis matins
de 9 h à 12 h
ou sur rendez-vous.

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS, CONTACTEZ-NOUS
PAR TÉLÉPHONE OU
PAR MAIL :

05 53 77 05 69
agence.agen@habitalys.org

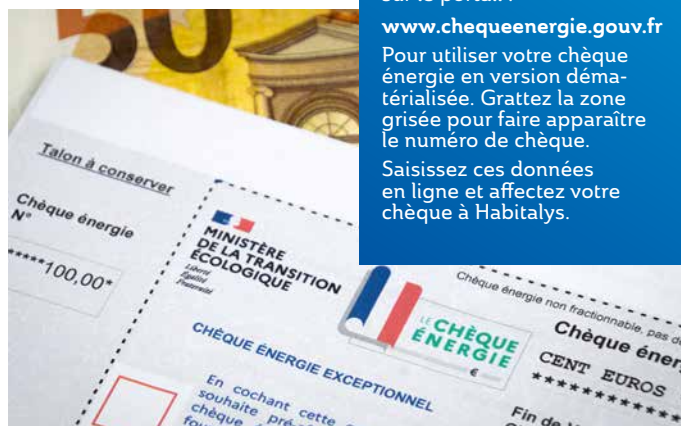
VOTRE CHÈQUE ÉNERGIE

Le chèque énergie est versé chaque année à près de 5,6 millions de ménages modestes afin de les aider à payer leurs factures d'électricité et de gaz. Un nouveau chèque énergie 2024 a été envoyé en avril dernier aux ménages concernés.

Comme pour les fournisseurs d'énergie (EDF, GDF...), vous pouvez désormais payer vos charges d'énergie auprès de votre bailleur social avec ce chèque. Son montant, variant de 48 à 277 €, pourra être consommé jusqu'au 31 mars 2025. Mais, comment ça marche ?

Quelles charges peuvent être payées avec le chèque énergie ?

Les locataires peuvent l'utiliser pour s'acquitter de leurs charges locatives incluant des dépenses d'énergie. Cela comprend les charges d'ascenseur, le nettoyage des parties communes, le chauffage collectif, les espaces verts...



Puis-je déduire le montant du chèque énergie sur plusieurs échéances ?

Si la valeur de votre chèque énergie est supérieure au montant de vos charges (énergies et autres), le trop-perçu sera déduit des prochaines échéances, ou remboursé.

À qui adresser mon chèque énergie ?

Si vous dépendez d'une chaufferie collective, il convient d'adresser votre Chèque énergie au service Comptabilité d'Habitalys. Attention, la zone grise, destinée à l'utilisation du chèque en ligne, ne devra pas être grattée.

SIÈGE SOCIAL D'HABITALYS

Service Comptabilité
1080, avenue du Midi
BP58 - 47000 Agen

Si vous avez une chaufferie individuelle, il convient d'adresser votre chèque énergie directement à votre fournisseur d'électricité. •

Info

COMMENT OPTER POUR LE PAIEMENT DÉMATÉRIALISÉ ?

Vous pouvez vous rendre sur le portail :

www.chেকেenergy.gouv.fr

Pour utiliser votre chèque énergie en version dématérialisée. Grattez la zone grisée pour faire apparaître le numéro de chèque.

Saisissez ces données en ligne et affectez votre chèque à Habitalys.



« EN MAI, FAIS
CE QU'IL TE PLAÎT ! »

« En mai, fais ce qu'il te plaît ! » Voici l'occasion de mettre en pratique quelques éco-gestes pour profiter pleinement de la belle saison, et rendre service à dame nature :

1 GRAND MÉNAGE DE PRINTEMPS

Profitez des beaux jours pour nettoyer vos radiateurs, vos ampoules, les filtres de vos équipements (machines à laver le linge et la vaisselle), et vos grilles VMC. La poussière accumulée pendant l'hiver peut altérer leur performance et entraîner une surconsommation d'énergie.

2 ÉTEIGNEZ LE CHAUFFAGE

Il est temps de profiter du redoux pour faire des économies d'énergie !

3 ARROSAGE ÉCONOME

Privilégiez l'arrosage tôt le matin ou en fin de journée pour éviter l'évaporation due à la chaleur du soleil. Récupérez l'eau de pluie dans un récupérateur pour arroser vos plantes.

4 PAILLAGE DU SOL

Disposez une couche de paillis (copeaux de bois, paille, feuilles mortes) autour de vos plantes. Cela permet de conserver l'humidité du sol, réduit la

pousse des mauvaises herbes et protège les racines du froid sans utiliser de produits nocifs.

5 COMPOSTAGE

Mettez en place un composteur dans votre jardin pour recycler vos déchets verts (épluchures, tontes de gazon, feuilles mortes). Le compost obtenu enrichira naturellement votre sol et nourrira vos plantes.

6 HÔTEL À INSECTES

Installez un petit abri pour les insectes dans un coin du jardin. Cela favorisera la présence d'auxiliaires comme les coccinelles, les abeilles solitaires et les syrphes. Ces insectes sont de précieux alliés pour lutter contre les ravageurs. •



CÔTÉ
RECETTE

Trifle aux fraises

Connaissez-vous ? Frais et sucré, ce dessert de saison ravira vos papilles !

Facile : ●●●● | Bon marché : ●●●●●

INGRÉDIENTS :

- 6 biscuits à la cuillère
- 3 cuillères à soupe de sucre
- 400 g de fromage blanc
- 250 g de fraises
- 2 blancs d'œuf

PRÉPARATION :

- Mélangez le fromage blanc et le sucre.
- Battez les blancs d'œuf en neige.
- Incorporez les blancs d'œuf au fromage blanc.
- Séparez la mousse en deux parts.
- Mixez 5 ou 6 fraises et ajoutez-les à une moitié de la mousse.
- Coupez 4 biscuits en morceaux et disposez-les au fond d'un verre.
- Montez le trifle en alternant les couches : une couche de mousse à la fraise, quelques fraises coupées en morceaux, une couche de mousse nature, puis quelques fraises.
- Terminez par un peu de mousse à la fraise, un demi-biscuit et une demi-fraise.
- Mettez le tout au frais jusqu'au moment de servir.

C'est prêt !

VOUS ÊTES UN CORDON BLEU ?

Envoyez-nous vos recettes !

Par mail ou par courrier :

contact@habitalys.org

Habitalys - Service communication
1080, avenue du Midi - ZAC Agen Sud
BP 58 - 47003 Agen Cedex

HABITALYS PROMOTION

DEVENIR PROPRIÉTAIRE



Devenez propriétaire dès maintenant et bénéficiez de nos dispositifs d'aides à l'achat.

En effet, depuis le 1^{er} avril 2024 et pour l'achat d'un logement Habitalys, profitez de frais de notaire réduits et d'un prêt à taux zéro pouvant aller jusqu'à 40 000 € !



PONT-DU-CASSE · Seguran
Financez ce projet pour
700 €/mois*



AIGUILLON · La Cîbadère
Financez ce projet pour
370 €/mois*



LE PASSAGE · Bellevue II
Financez ce projet pour
720 €/mois*



FUMEL · Henri Toussaint
Financez ce projet pour
350 €/mois*



LE PASSAGE · Jules Ferry
Financez ce projet pour
420 €/mois*



BON ENCONTRE · St-Exupéry
Financez ce projet pour
350 €/mois*

D'AUTRES PRÊTS PEUVENT ÊTRE MOBILISABLES POUR VOUS AIDER À DEVENIR PROPRIÉTAIRE.

N'hésitez pas à vous renseigner.

HABITALYS PROMOTION

Tél. : 05 53 77 05 69
ou par mail :
promotion@habitalys.org